

PROCÈS-VERBAL

COMITÉ EXÉCUTIF DU LDAC

Mercredi 16 février 2022
Réunion virtuelle (plateforme Zoom)

Président : Iván López Van der Veen
Vice-présidents : Béatrice Gorez, Juan Manuel Liria et Marc Ghiglia
Rapporteurs (Secrétariat) : Alexandre Rodríguez et Manuela Iglesias

1. Bienvenue du Président, adoption de l'ordre du jour et du procès-verbal de la réunion précédente.

Le Président du LDAC, M. Iván López, commence la réunion en annonçant qu'il s'agit d'un jour d'une grande tristesse pour la grande famille de la pêche, en particulier dans la région de Vigo, à cause du naufrage du navire « Villa de Pitanxo ». Il souhaite dédier cette journée aux marins de Galice, du Ghana et du Pérou qui ont péri en mer, transmettre au nom de l'ensemble du LDAC ses plus sincères condoléances et partager avec les familles et le secteur de la pêche ce grand moment de douleur.

Il souhaite ensuite la bienvenue aux personnes présentes et transmet les excuses de M. Xavier Leduc, vice-président du GT2, absent de la réunion.

La liste complète des participants (membres et observateurs) se trouve jointe à titre d'**ANNEXE I**.

N.B. : Le Secrétariat indique que le quorum requis, des membres présents et représentés par procuration, est atteint pour l'adoption de décisions.

Le procès-verbal de la précédente réunion du Comité Exécutif, tenue le 30 novembre 2021, est adopté.

L'ordre du jour est approuvé après suppression du point 7.3- *Projet de réponse du LDAC à la consultation publique de l'UE sur le fonctionnement de la PCP*, qui sera traité au cours de la présentation des points 2 et 5, consacrée à la progression des travaux du Groupe de travail 5.

2. Présentations de la DG MARE au sujet des consultations de l'UE en cours

2.1. Consultations spécifiques de l'UE relatives au rapport de 2022 sur le fonctionnement de la PCP et l'OMC. Feuille de route et calendrier de publication des études.

La représentante de la CE, Mme. Fleur Breuillin, indique que la date limite d'envoi des réponses au questionnaire en ligne a été étendue au 14 mars 2022. Elle explique que la consultation est vaste et insiste particulièrement sur les sections consacrées à la dimension sociale, au changement climatique et à la protection des océans.

L'objectif principal consiste à obtenir des preuves techniques, des faits, des opinions et autres avis indiquant les éléments de la PCP qui fonctionnent et ceux qui pourraient être améliorés dans le cadre réglementaire en vigueur.

Elle nuance : il est possible de s'axer sur des parties spécifiques du questionnaire et d'envoyer des documents de position pour certaines sections dans un souci de complément d'information. Elle explique également qu'au-delà du questionnaire, toutes les contributions reçues seront analysées et que les résultats de la consultation seront présentés lors d'événements d'envergure régionale et d'une rencontre générale de haut niveau. À cet égard, elle confirme la tenue le 10 juin d'un atelier consacré au fonctionnement de la PCP et aux enjeux futurs.

Pour compléter, la DG MARE coordonne une série d'études spécifiques sur des aspects tels que le changement climatique, la régionalisation et l'obligation de débarquement. Les résultats de chaque rapport devraient pouvoir être publiés au cours des semaines à venir, et tous devraient être achevés à l'été. Les progrès réalisés concernant les études du Parlement européen et la consultation dirigée par M. Gabriel Mato (MEP) sont en cours d'analyse et divers événements régionaux prochainement organisés sont attendus.

À la question de Mme. Béatrice Gorez (CFFA-CAPE) au sujet du format et de l'organisation prévue pour ces événements régionaux, et au sujet de la possibilité d'inclure les ressortissants du pays, Mme. Breuillin (CE) répond que l'idée est que les groupes régionaux des états membres aident à l'organisation de ces événements ; elle croit ainsi que les CC pourraient également être invités à participer.

M. Alexandre Rodríguez, Secrétaire général, demande si l'étude en cours de rédaction au sujet de l'évaluation rétrospective des accords de partenariat pour une pêche durable (APPD) fera partie du rapport et s'il y a de plus amples informations au niveau du contenu et de la date prévue de publication. Il souhaite aussi savoir si elle sera présentée séparément aux parties prenantes. La représentante de la CE, Mme. Breuillin, répond que l'étude sera publiée aux alentours de l'été et qu'elle pourra être présentée aux parties prenantes. Elle ajoute que la cohérence de cette étude avec le rapport général sera étudiée pour éviter les contradictions ou répétitions, et précise que la prochaine PCP ne sera pas une réforme et qu'il faudra analyser les éléments qui fonctionnent et ceux qui peuvent être améliorés.

M. Iván López (AGARBA) déclare que cela lui semble un peu confus pour les parties prenantes désireuses de suivre de près ce travail, car il se déroule parallèlement au plan d'action consacré aux écosystèmes marins. À cet égard, il aimerait plus de clarté par rapport à la possibilité d'apporter une contribution au processus et savoir dans quelle direction vont les efforts, en incluant le Comité de dialogue social européen.

M. Daniel Voces (Europêche) explique qu'à son avis la consultation publique a été annoncée trop vite et sans avoir suffisamment dialogué avec les parties prenantes. Il lui semble que l'adoption de tout plan d'action devrait être reportée tant que ce qui fonctionne et ce qui ne fonctionne pas n'aura pas été analysé.

Le représentant de la CE, M. Frangiscos Nikolian, indique ensuite que la consultation spécifique de 2022 sur le fonctionnement de l'Organisation commune des marchés de l'OMC, a été prolongée jusqu'au 14 mars, parallèlement à celle de la PCP. Il s'agit du pilier de la PCP pour les activités post-capture. L'objectif vise à tirer des conclusions de l'application de l'OCM à l'aide d'un rapport contenant des données et des preuves plutôt qu'une évaluation en soi. Le résultat principal des consultations sera intégré dans un rapport qui contiendra preuves et contributions des organisations interprofessionnelles et parties prenantes, et constituera un processus transparent également basé sur les chiffres de l'observatoire d'EUMOFA ; les études sur la réglementation existante au sujet de l'origine, le cadre de concurrence et les informations relatives aux aspects

du marketing des organisations de pêche ; sans oublier les données de l'Eurobaromètre. Il précise que la CE participera à un atelier spécifique transversal (pas de régionalisation ici) organisé au sujet de l'OCM. Et il encourage toutes les parties prenantes à envoyer leurs réponses à la consultation.

Le Président, M. Iván López, souligne l'existence de l'avis du LDAC consacré à l'égalité des conditions, et concrètement son volet marchés, ainsi que de l'étude spécifique sur le Level Playing Field réalisée par la fondation MarInnLeg.

M. Raúl García (WWF) insiste sur l'importance de la traçabilité dans l'industrie de la conserverie, surtout pour les boîtes de thon. Il lui semble fondamental de revoir cette traçabilité en termes d'origine et de connaître les conditions de travail dans lesquelles elles sont produites.

M. Juan Manuel Trujillo (ETF) souligne l'importance d'accorder le même traitement à toutes les importations des produits de la pêche, en encourageant le respect des droits du travail et des droits sociaux, et en promouvant l'égalité des conditions d'accès aux marchés entre les opérateurs communautaires et non-communautaires. C'est un élément que l'OCM doit étudier de près.

M. Roberto Carlos (ANFACO) estime que l'OCM constitue une opportunité pour le secteur et le complexe mer-industrie. Il souligne que le contrôle des importations est fondamental et croit qu'il reste encore beaucoup à faire, même au sein de l'UE, car certains pays respectent les normes de façon stricte alors que d'autres doivent encore corriger des lacunes. À son avis, ces questions doivent être abordées avant la mise en œuvre de réglementations susceptibles de mettre en danger la conformité des opérateurs et de faire perdre une partie de leur compétitivité aux entreprises européennes qui fournissent un grand nombre de postes de travail tout au long de la chaîne de valeur européenne. Il est important que l'UE défende à l'OCM la position stratégique de l'industrie de transformation européenne de sorte à pouvoir protéger les économies et industries communautaires.

Mme. Béatrice Gorez (CFFA-CAPE) souligne qu'il serait fondamental d'étudier les impacts sur les communautés côtières locales et demande si les évaluations tiendront compte de produits qui ne sont pas destinés à la consommation humaine (par exemple les farines et huiles de poisson pour la population d'Afrique occidentale).

Le représentant de la CE, M. Frangiscos Nikolian, est d'accord sur le fait que le contrôle des importations est un élément clé et pourrait aider le secteur de la pêche européen à faire la différence avec les concurrents de l'extérieur. L'OCM s'intègre dans un volet de contrôle qui comprend la traçabilité d'une part et l'étiquetage d'autre part, les deux étant liés. Il précise que les mécanismes de coordination entre les deux composants seront étudiés de près, car si la traçabilité est bien menée, elle constituera aussi un indicateur de bon étiquetage.

Et il explique que la consultation ne vise pas à faire une évaluation d'impact car elle ne prétend ni réviser ni rouvrir cette réglementation ; il s'agit simplement d'un rapport permettant d'identifier des lacunes ou carences. L'étape suivante à venir pourrait être la réalisation d'une évaluation, cette fois-ci sous mandat politique.

Au sujet de l'égalité des conditions ou LPF, l'OCM a lancé une révision des règles standard de commercialisation et il va falloir tenter d'inclure des critères de durabilité.

Les informations se font rares au sujet de l'atelier de l'OCM mais il se déroulera parallèlement à celui consacré à la PCP, les thématiques traitées restant encore à définir.

2.2. Convocation de preuves - Mise à jour de l'agenda consacré à la gouvernance internationale des océans (GIO)

La représentante de la CE, Mme. Alessandra Lamotte, indique que le mois dernier a vu la publication de la convocation d'idées sur la façon de mettre en œuvre l'agenda consacré à la gouvernance internationale des océans, la consultation pour réception de commentaires s'étant achevée la veille. Elle encourage le LDAC à partager son opinion à ce sujet.

Elle souligne que les piliers de cette convocation sont le cadre CONVEMAR, la réduction de la pression des pratiques de pêche et l'amélioration de la recherche et de la connaissance des océans. De fait, elle précise que depuis 2016, des rapports ont été publiés, faisant état de l'avancée de l'application de ces politiques dont l'axe principal est la durabilité, alors que l'on observe une plus grande sensibilisation et inquiétude de la part des états membres au sujet de la gouvernance des océans.

Côté événements, le sommet « One Ocean » a eu lieu récemment en France, et le prochain grand espace de dialogue sera la Conférence de l'ONU sur les océans, prévue à Lisbonne au mois de juin. La COP 15 souhaite parvenir à un accord sur la gouvernance internationale des océans et aussi sur les plastiques. Actuellement, une nouvelle communication est en cours de rédaction. Elle devrait être approuvée en juin.

Le Secrétaire général, M. Alexandre Rodríguez, explique pourquoi le LDAC n'a pas officiellement contribué à la consultation publique de recueil de preuves : l'approche était vraiment trop ambitieuse et compliquée pour pouvoir être résumée en une réponse rapide. Il a été décidé de continuer à débattre et à échanger de façon informelle avec la DG MARE, et d'envoyer des conclusions avec de nouveaux éléments, comme la garantie de l'approvisionnement alimentaire ou l'importance du rôle de la pêche dans l'économie bleue.

Mme. Lamotte (CE) remercie M. Rodríguez pour ses explications et elle encourage le LDAC à partager ses connaissances en la matière, en particulier sur la question de la dimension sociale.

M. Michel Goujon (ORTHONGEL) indique qu'il a lui-même participé au sommet One Ocean en France. Au sujet des activités menées en haute mer, il propose de mettre à disposition sa présentation sur le rôle des ORGP dans le futur cadre de gouvernance en haute mer (BBNJ), qui pourrait constituer le point de départ pour la rédaction d'un projet d'avis du LDAC. Il en fera la proposition lors de la prochaine réunion du Groupe de travail 1 prévue pour le mois de mars.

Mme. Béatrice Gorez (CFFA-CAPE) explique que le sommet « Afrique-UE » s'est déroulé la semaine précédente, et que lundi dernier la DG MARE a organisé une rencontre consacrée au dialogue et à l'importance de la gouvernance internationale des océans. En outre, elle souligne que la pêche artisanale a été prise en considération à cette occasion, car il s'agit d'un élément clé à étudier pour l'intégrer dans les accords de partenariat avec l'UE, de même que la reconnaissance du travail des femmes dans les communautés locales et les problématiques rencontrées par celles-ci. À cet égard, le LDAC a déjà délivré un avis spécifique sur ce point¹.

Enfin, elle souligne l'importance du rôle de la pêche dans l'économie bleue, affichant son inquiétude par rapport à la domination ou priorité accordée à d'autres secteurs extractifs ayant un impact plus fort pour l'environnement tout en présentant de moindres bénéfices sociaux et économiques pour les économies locales qui dépendent de ces écosystèmes marins, par exemple l'extraction d'hydrocarbures ou l'exploitation minière des fonds marins.

¹ https://ldac.eu/images/EN_LDAC_Advice_on_Women_in_Fisheries_SFPA_s_26May2020.pdf

M. Iván López (AGARBA) insiste sur le fait que les ORGP constituent des outils indispensables pour parvenir à une bonne gouvernance internationale et halieutique. Il précise que le seul acteur présent dans la plupart des ORGP est l'UE. À son avis il faudrait coordonner les organismes scientifiques des ORGP à l'aide des connaissances sur les fonds marins, qui serviront de base pour les nouvelles industries et les secteurs émergents.

M. Okeloh W'Namadoa, coordinateur d'AFRIFISH et observateur du LDAC, fait remarquer -à travers le chat de la réunion- que le débat sur la GIO est fondamental pour soutenir les communautés dépendantes des océans, en particulier les pêcheurs et les communautés côtières artisanales, et en qualité de représentant d'AFRIFISH, il est ravi de voir que ce débat est d'actualité et qu'il se fait l'écho des tentatives d'intégrer la Stratégie régionale de gouvernance des océans sous le prisme de la Convention de Nairobi.

M. Alexandre Rodríguez (LDAC) répond que le LDAC sera ravi de continuer à parler avec AFRIFISH de ce sujet et de toute autre question liée à la gouvernance régionale, aux partenariats et à la collaboration entre l'UE et l'Afrique.

Mme. Lamotte (CE) dit que l'UE a réitéré son engagement auprès des ORGP lors du Sommet des océans, et elle souligne que l'UE s'est impliquée dans la rédaction de 3 protocoles : un avec l'Afrique, un sur l'économie bleue et un troisième sur la GIO.

3. Présentation du questionnaire du PE sur la situation de l'application de la PCP et les perspectives pour l'après-2020 : questions clé pour la dimension extérieure.

M. Gabriel Mato (MEP) commence son intervention en transmettant ses condoléances à la grande famille de la pêche pour la tragédie du navire échoué. Ensuite il remercie le LDAC de l'avoir invité à présenter le questionnaire sur la situation de l'application de la PCP et les perspectives pour l'après-2020².

Il déclare que des consultations de la Commission sont menées en parallèle à celles du PE, et il désire que les deux parties dialoguent de façon plus soutenue avec la CE et que cette dernière tienne plus compte du rapport d'initiative (INI) publié par le Parlement à l'avenir.

À son avis, la durabilité environnementale va actuellement de fait au-delà de la durabilité économique et sociale dans la PCP et qu'il est nécessaire de parvenir à un équilibre entre les trois volets. Il estime que les politiques doivent écouter plus attentivement tous les acteurs et parties prenantes en vue de fixer des objectifs qui pourront vraiment être réalisés.

Il souligne que l'un des objectifs de développement durable de l'ONU est la sécurité alimentaire, en vue de réduire la dépendance des importations.

Un autre des aspects fondamentaux est la dimension sociale de la pêche, et surtout le rôle essentiel des pêcheurs en tant que travailleurs maritimes, sans oublier la problématique de la relève générationnelle, grand enjeu pour la pêche européenne actuelle.

En ce qui concerne la gouvernance, il souligne qu'il est important de réfléchir à la manière dont on peut parvenir à une bonne gouvernance au sein de l'UE et comment celle-ci peut garantir une pêche durable pour le bénéfice de tous. Il espère que la pêche et l'aquaculture occuperont une

² https://ldac.eu/images/EP_draft_report_G_Mato_Implementation_CFP_and_perspectives_questionnaire.pdf 5

place de choix, place qu'elles méritent, au sein des politiques européennes, avec l'implication des secteurs concernés en vue de parvenir à des législations viables et justes.

Il précise que le travail des conseils consultatifs de pêche et d'aquaculture de l'UE est fondamental dans une démarche de conseil, non seulement à la Commission européenne mais aussi au Parlement européen en son rôle de co-législateur avec le Conseil. En outre, il juge essentielles une consultation et une implication précoces des secteurs concernés pour que la législation applicable soit juste et réaliste et pose la question du rôle des CC dans la prise de décisions ainsi que celle de savoir s'ils devraient jouer un rôle d'organe de conseil renforcé.

Par ailleurs, il signale que l'UE est leader dans la lutte contre la pêche INN et souhaite que la flottille communautaire reste exemplaire et compétitive, mais dans un cadre d'égalité de conditions avec les opérateurs non-communautaires selon de mêmes standards de conformité et de qualité. L'UE est un acteur très important au sein des fora internationaux, comme l'ONU, la FAO ou encore les ORGP. Les accords de pêche durable sont très importants pour le développement des activités halieutiques de l'UE dans les pays tiers, dans un cadre transparent et juste, à l'avantage mutuel de l'UE et des pays tiers. Il convient d'éviter la tentation pour ces pays de remplacer les accords passés avec l'UE par des accords privés ou publics avec des flottilles d'autres pays comme la Chine ou la Russie, qui pratiquent des conditions moins strictes.

Enfin, il rappelle que la date limite pour répondre à la consultation est la fin du mois de mars car la rédaction du rapport devrait commencer en avril. Et d'ajouter qu'à la mi-mars, la Commission des pêches du Parlement européen organisera une audience publique intitulée « Situation de l'application de la Politique commune de la pêche et perspectives d'avenir ».

Commence ensuite la période réservée aux questions posées par les membres présents :

M. Raúl García (WWF) félicite M. Mato pour son initiative et coïncide dans une grande mesure avec les éléments cités dans son analyse d'impact de la PCP, puis insiste sur l'inquiétude au sujet de la dimension sociale de la politique en matière de pêche. Par exemple il dit que 33 % des pêcheurs européens n'atteignent pas le salaire minimum, et si on parle de la flotte artisanale, ce chiffre peut aller jusqu'à 70 %. Il souligne l'absence d'objectifs sociaux qui devaient aller de pair avec les objectifs économiques et environnementaux. De fait, depuis 2014 la connaissance des systèmes socioécologiques s'est fortement améliorée, avec l'avènement de modèles bioéconomiques pouvant signifier une grande aide. Il demande comment inclure dans l'article 17 de la PCP cette analyse des systèmes pour application dans les états membres, convaincu qu'en Espagne ils devraient l'être dans la future législation sur la pêche durable et dans la stratégie nationale de biodiversité.

M. Mato répond que pour lui, la stratégie de biodiversité de l'UE a, dans une large mesure, oublié la pêche, se positionnant sans tenir compte des études scientifiques, par exemple au sujet du pourcentage de 30 % des zones marines protégées. C'est pourquoi il désire que le travail conjoint se poursuive et encourage à ce faire.

M. Daniel Voces (Europêche) remercie le PE pour ses consultations mais regrette que les objectifs ne soient pas atteints car les problèmes de mise en place sont nombreux. Il est d'accord sur le fait que l'objectif social et économique a été oublié, supposant une perte d'emplois et de rentabilité des flottes. De fait il souligne que dans les plans pluriannuels il n'y a aucune référence socioéconomique alors que des normes environnementales y sont incluses. De son point de vue la souveraineté alimentaire a été oubliée et les flottes industrielles de haute mer et de pêche lointaine fournissent 95 % du poisson consommé dans l'UE.

Il rappelle ensuite l'importance de prêter attention au rôle des ORGP, aux accords de pêche et aux stratégies de biodiversité internationales. Il rappelle aussi l'importance d'encourager l'égalité des règles pour tous (ou « level playing field ») et la compétitivité économique des flottes européennes par rapport à d'autres, non communautaires.

M. Mato (MEP) est d'accord avec les réflexions de M. Voces et répond que le Parlement demande effectivement proportionnalité et égalité des conditions pour toutes les flottes, connaissant la haute importance de cet enjeu.

4. REA 2021 du CSTEP - Rapport économique annuel 2021 de la flotte de pêche lointaine (Raúl Prellezo)

4.1. Présentation du rapport économique annuel (REA) pour 2021 : passage en revue et tendances de la flotte de pêche lointaine par régions

M. Raúl Prellezo, Président du Groupe de travail d'experts (EWG pour les sigles en anglais) du Rapport économique annuel (REA) du Comité scientifique, technique et économique de la pêche (CSTEP), commence son intervention en remerciant le Secrétaire du LDAC, M. Alexandre Rodríguez, pour son travail en tant qu'expert et coordinateur du chapitre de la flotte de pêche lointaine.

Il amorce ensuite sa présentation, détaillée, du rapport économique annuel du CSTEP pour 2021, dont le contenu intégral est disponible à la consultation et au téléchargement en cliquant sur le lien suivant : https://ldac.eu/images/STECF_AER_2021_presentation_DWF_LDAC.pdf

4.2. Procédure à suivre : participation du LDAC aux groupes de travail du rapport économique annuel du CSTEP pour 2022

M. Alexandre Rodríguez, Secrétaire général, explique l'importance de ce travail du REA 2021 pour améliorer la connaissance du comportement économique et la valeur ajoutée de la flotte européenne de pêche lointaine en termes d'approvisionnement de poisson de haute qualité, de création d'emploi et de génération de richesse.

C'est pourquoi M. Rodríguez demande au LDAC de bien vouloir renouveler son mandat annuel pour lui permettre de continuer à travailler au sein des deux rencontres de l'EWG prévues pour 2022 en qualité d'expert et de coordinateur technique de la flotte de pêche lointaine (DWF pour les sigles en anglais), réunions du Groupe de travail d'experts du CSTEP préparatoires à la rédaction du Rapport économique annuel (REA).

Le Président, M. Iván López, soutient la rénovation du mandat de M. Rodríguez et propose que le reste des membres fasse de même. Il lui semble particulièrement important que le LDAC continue à collaborer à ce rapport économique de sorte à garantir qu'il soit le plus exhaustif possible, et il encourage les états membres et toute partie intéressée à collaborer au recueil des données.

ACTION :

- La rénovation du mandat de M. Rodríguez est approuvée à l'unanimité, pour lui permettre de continuer à travailler en qualité de coordinateur de la flotte de pêche lointaine de l'UE au sein du groupe de travail d'experts ou EWG du CSTEP pour l'année 2022, permettant aussi son inscription et sa participation aux rencontres du groupe en qualité d'expert.

5. Présentation de la procédure électorale du Président et des Vice-présidents du LDAC ; membres du Comité exécutif et classement des membres (Secrétariat)

Le Président, M. Iván López, commence par annoncer la récente publication du nouveau Règlement délégué (UE) 2022/204 définissant les modalités du fonctionnement des conseils consultatifs dans le cadre de la Politique commune de la pêche.³. Ce Règlement précise les critères de classement des membres des conseils consultatifs dans les catégories « *organisations sectorielles* » ou « *autres groupes d'intérêt* ».

Il poursuit en expliquant que lors de la prochaine Assemblée générale annuelle, prévue pour le 18 mai 2022, aura lieu l'élection du Président et des Vice-présidents du LDAC, et des 25 membres du Comité exécutif. Il rappelle que la durée du mandat est de 3 ans, du 1er juin 2022 au 31 mai 2025. Il précise que le Secrétariat a distribué parmi les membres une proposition de procédure de scrutin pour approbation en ce jour, disponible en suivant ce lien :

https://ldac.eu/images/EN_Electoral_Procedure_Executive_Committee_LDAC_2022_web.pdf

DÉCISION : Les membres du Comité exécutif conviennent à l'unanimité d'approuver la procédure électorale rédigée par le Secrétariat.

6. Mise à jour des activités des Groupes de travail.

6.1. Rapport relatif aux actions convenues au sein des GT 1, 2, 4 et 5 (septembre-octobre 2021)

M. Michel Goujon, Président du GT1, résume les actions convenues lors de la dernière réunion du Groupe de travail 1:

* ICCAT : Le Secrétariat a regroupé dans un document toutes les opinions et tous les commentaires reçus de la part des membres intéressés, en lien avec les mesures d'autorégulation volontaires et les initiatives adoptées par l'industrie pour les stocks de thonidés tropicaux et de requin-taupe bleu.

* CTOI : Le Secrétariat coordonnera l'invitation des représentants de la CE et des scientifiques concernant la présentation d'une mise à jour des débats et résultats de la dernière réunion annuelle et du groupe de travail consacré aux DCP lors de la prochaine rencontre du GT1.

* Collaboration entre le LDAC et la COMHAFAT :

* La COMHAFAT partagera avec le LDAC les principales conclusions de l'étude consacrée à la révision de la législation nationale et internationale applicable aux pays d'Afrique occidentale en lien avec le contrôle et la gestion des DCP ; ainsi que l'impact potentiel de l'emploi de ces DCP pour le milieu marin. La COMHAFAT a invité le LDAC à participer à un atelier de restitution où les résultats de cette étude ont été présentés.

* Concernant le programme régional des observateurs en mer : Le LDAC travaillera de concert avec la COMHAFAT à la rédaction d'un projet d'avis sur la possibilité de continuer à développer un programme régional d'observateurs scientifiques en mer, complémentaire avec ceux développés par les senneurs thoniers espagnols et français en collaboration avec leurs instituts scientifiques nationaux respectifs et les autorités de MCS.

Les **ACTIONS** suivantes sont convenues :

³ https://ldac.eu/images/EN_Delegated_Regulation_2022_204_functioning_ACs.pdf

- Le Président du GT1, M. Michel Goujon, propose de rédiger un projet d'avis sur le rôle des ORGP dans le futur cadre consacré à la haute mer. Et après débat, les membres approuvent l'inclusion de cette question à l'ordre du jour de la prochaine réunion du GT1.
- M. Raúl García (WWF) propose de constituer un groupe de réflexion qui inclurait le débat sur les critères d'assignation des stocks de thonidés tropicaux en vue de préparer les prochaines réunions ICCAT et CTOI.

Le Président du GT4, M. Julio Morón, résume les actions du Groupe de Travail 4 :

- Situation des accords de pêche durable (APPD) actuellement en vigueur : Le Secrétariat du LDAC se livrera à un suivi de ces accords et coordonnera le travail nécessaire pour aborder les questions spécifiques soulignées par les membres, par exemple : la situation de la flottille espagnole canneuse au Sénégal ; les problèmes d'embarquement et de débarquement d'observateurs et les possibilités de transformation des produits de la pêche au Gabon ; la problématique des navires soupçonnés de se livrer à des activités de pêche illégale (INDNR) opérant dans l'île Maurice ; les résultats de l'étude de la CE sur l'utilisation de l'aide sectorielle en Côte d'Ivoire ; l'appel de la décision de la Cour de justice européenne sur l'annulation des accords commerciaux et de pêche entre l'UE et le Maroc à cause du conflit au Sahara occidental, etc.
- Gestion régionale de la pêche en Afrique occidentale : À titre de suivi à la réponse de la Commission à l'avis du LDAC délivré en début d'année, Mme. Béatrice Gorez (CFFA-CAPE) suggère au Secrétariat d'identifier les points sur lesquels la CE a avancé et ceux peuvent encore être améliorés. Le GT4 a reconnu que la note de synthèse présentée par Ad Corten sur la vision historique des progrès de la gouvernance régionale en Afrique occidentale constituerait une bonne base pour engager les débats au niveau d'un groupe de réflexion, puis rédiger une recommandation spécifique.
- Résultats de la consultation de l'UE adressée aux parties prenantes concernant l'évaluation des APPD : Le Secrétariat invitera l'unité de la DG MARE chargée des APPD et les consultants externes qui travaillent sur cette question à la prochaine réunion du GT4 pour y présenter les recommandations finales de l'étude sur l'évaluation.
- Application de la clause sociale dans les APPD : Un groupe de réflexion a été créé à la fin 2021 et s'est déjà réuni à plusieurs reprises car il travaille sur un projet d'avis.
- À l'occasion de la Journée internationale de la mer organisée par l'OMI, le LDAC étudiera la possibilité de rédiger un courrier adressé à la DG EMPLOI et à la DG TRADE (en copie à la DG MARE) pour aborder la nécessité de sensibilisation, de protection sociale et de sécurité des pêcheurs au même niveau que la marine marchande. **ACTION convenue : reprendre la rédaction de ce courrier.**
- Réseau de partenariat et organisations externes : des voies de collaboration potentielle seront recherchées auprès de nouvelles organisations internationales pour élargir le réseau de partenaires et encourager la collaboration et l'engagement en matière de gestion des pêches, avec un focus particulier sur l'Océan Indien.
- ATAFACO/COMHAFAT : Le LDAC poursuivra son travail avec la COMHAFAT pour organiser un atelier conjoint sur l'application des accords d'accès à la pêche en Afrique en 2022. Il suivra

aussi de près le développement de la formation et la mise en marche d'un système régional d'observateurs en mer et d'inspections de contrôle harmonisées dans les ports.

Le Président du GT5, M. Julien Daudu, résume les actions du Groupe de travail 5 suite à sa dernière réunion :

- La pêche illégale, non déclarée et non réglementée (IUU) : la CE a publié sur son site Internet un manuel/guide destiné aux états membres et visant à une bonne interprétation des règles⁴.
- La CE a partagé les informations requises au sujet des pays suivants : Ghana, Liberia, Sierra Leone, Trinidad et Tobago et Saint-Christophe-et-Niévès.
- Maroc : Au vu de la récente décision de la Cour de justice de l'UE qui annule les décisions du Conseil concernant les accords de pêche et commerciaux entre l'UE et le Maroc à cause du contentieux au Sahara, il est décidé de reporter les travaux relatifs à un avis jusqu'à ce que la situation juridique s'éclaircisse.
- Chine : L'EJF rédige actuellement un rapport contenant des conclusions sur l'impact de la trace halieutique globale et l'activité de la flotte de pêche lointaine chinoise dans les eaux internationales. Lorsque le rapport sera publié courant 2022, le LDAC devrait pouvoir commencer à travailler pour se prononcer sur cette question. La possibilité de créer un groupe de réflexion et/ou d'en débattre directement au sein du GT5 sera envisagée.
- Politique commerciale :
 - Document de la Commission sur la révision du Système de Préférences Généralisées (SPG)⁵ : Il est convenu de dresser une liste de toutes les questions pertinentes pouvant intéresser les membres du LDAC pour les transmettre à la DG TRADE et l'inviter à participer, à travers les coordinateurs de la DG MARE, à la prochaine réunion du GT5 pour plus de précisions.
 - Le Président du GT4, Julio Morón, suggère d'organiser une réunion de haut niveau pour ouvrir le débat et rechercher des solutions pour que les produits de la pêche provenant de flottes qui portent atteinte aux droits de l'homme ne puissent ni entrer ni être vendus dans l'UE. Des voies de communication entre la DG TRADE et le LDAC devraient être ouvertes. Il est convenu d'engager le débat par rapport à l'organisation de cet événement et suggéré d'envoyer une lettre au Commissaire ou à la Directrice Vitcheva pour demander une réunion à ce sujet dès que les réunions présentielles pourront reprendre.
 - Le Secrétaire général du LDAC a assisté virtuellement, en qualité d'observateur permanent du LDAC, à la réunion du GT2 du MAC au mois de janvier 2022, dans le cadre du suivi sur les questions d'intérêt commun pour les deux conseils consultatifs.
 - « Économie bleue durable de la CE : le rôle de la pêche et l'aquaculture » : le rapport d'initiative (INI) du Parlement européen a été publié et présenté à travers la députée européenne Isabel Carvalhais. Des informations lui ont été envoyées concernant l'importance de tenir compte de la pêche dans la dimension internationale de l'économie bleue, en mettant un accent particulier sur les autres activités d'extraction de la pêche artisanale locale dans les pays côtiers, notamment ceux avec lesquels l'UE possède des accords de pêche durable.

⁴ https://ec.europa.eu/oceans-and-fisheries/system/files/2021-12/frequently-asked-questions-iuu-regulation_en.pdf

⁵ https://trade.ec.europa.eu/doclib/docs/2021/september/tradoc_159803.pdf

- Travail sur la dimension sociale de la PCP avec les membres du Comité de dialogue social européen : le GT5 du LDAC poursuivra son travail sur les priorités identifiées dans sa feuille de route et enverra des messages clé à la CE et aux états membres.

- « Diligence raisonnable » le long de la chaîne de valeur de la pêche : Un groupe de réflexion sera créé, incluant toutes les parties intéressées pour débattre de la proposition de la CE et décider des prochaines étapes. Les aspects liés à la sécurité alimentaire (farines de poisson non destinées à la consommation humaine directe, par exemple) ou le lien entre les droits de l'homme et l'environnement, seront également abordés par ce groupe.

- Le GT5 travaillera avec le GT4 pour faire avancer un avis consacré à l'importance de la clause sociale dans les accords de pêche, en lien avec la stratégie et l'origine des différents produits qui accèdent au marché communautaire. Ensemble, ils étudieront l'intérêt d'autres conseils consultatifs à participer à la rédaction d'un avis conjoint sur cette question.

- Gouvernance internationale des océans (GIO) : Le Secrétariat du LDAC se tiendra au courant des nouveautés sur cette question et de la publication de l'agenda sur la mise en œuvre de la GIO en 2030.

- Activités minières de profondeur dans les eaux internationales : le projet d'avis a été approuvé et envoyé à la CE et le Secrétariat suivra attentivement les négociations pour l'adoption d'un Règlement d'exploitation de la prospection minière sous-marine d'après le calendrier de travail approuvé par l'ISA pour les années 2022 et 2023. Le cas échéant, la possibilité de rédiger un avis de suivi sera envisagée.

- Intensification des relations LDAC-FAO : une réunion de coordination virtuelle a été organisée pour identifier différents axes de travail conjoint avec la FAO au-delà du cadre purement social.

Le Secrétaire général, M. Alexandre Rodríguez, résume les actions menées par le Groupe de travail 2 :

- Organisation des pêcheries de l'Atlantique du Nord-Ouest (NAFO-OPANO) : Le Secrétariat convoquera un groupe de réflexion entre la mi-juin et la mi-août 2022, en fonction de la publication du rapport du Comité scientifique de la NAFO. L'objectif de cette réunion est de dresser un premier jet d'avis pour présentation lors de la réunion de coordination technique avec la DG MARE, qui a normalement lieu la dernière semaine d'août.
- Proposition de recommandation du LDAC sur le (re)positionnement de l'Union européenne par rapport à la gouvernance des pêches dans l'Atlantique nord-oriental compte tenu du scénario post-Brexit : Le secrétariat a convoqué un groupe de réflexion pour parler du document rédigé par le Secrétariat à partir des contributions reçues d'Europêche et de Pew en juin et en septembre 2021, respectivement. Après atteinte d'un accord, une première mouture a été transmise au GT2, qui sera présentée au Comité exécutif pour approbation en ce jour.
- Proposition de création d'un forum des parties prenantes de l'UE dans l'Atlantique nord-oriental (NEA pour les sigles en anglais) : Les Secrétariats du PELAC et du LDAC convoqueront un groupe de discussion conjoint en 2022 (ouvert à d'autres Conseils consultatifs) pour aborder la rédaction d'une note de synthèse consacrée aux éventuels scénarios et modalités d'organisation d'une réunion inter-CC sur la question. Une fois d'accord, les secrétariats envisageront la possibilité d'engager un processus d'adoption d'avis conjoint à ce sujet.

6.2. Planification et thèmes à inclure dans les Groupes de travail et de réflexion

Ces questions ont déjà été abordées au point 6.1.

7. Présentation de documents de travail et avis du LDAC :

POUR APPROBATION :

7.1. Projet d'avis du LDAC sur le (re)positionnement de l'Union européenne dans les négociations multilatérales consacrées aux pêcheries de l'Atlantique nord-oriental compte tenu du scénario post-Brexit (GT2) :

Le Secrétaire général, M. Alexandre Rodríguez, explique que le projet d'avis est le résultat des débats menés au deuxième semestre de 2021 par un petit groupe de travail et suivis d'une consultation du GT2 en janvier. Les membres ont été invités à présenter leurs commentaires finaux avant le mardi 15 février 2022. Le projet d'avis est disponible sur :

https://ldac.eu/images/Rev_EN_DRAFT_LDAC_Advice_on_EU_NEA_governance_web9Feb2022.pdf

DÉCISION : Il est décidé d'approuver le projet d'avis et de l'envoyer à la CE.

7.2. Projet de courrier du LDAC de soutien aux ressources de personnel de la DG MARE (Comité exécutif)

Le Président, M. Iván López, présente le projet de courrier et son objet, et demande aux membres du LDAC leur approbation (disponible sur : https://ldac.eu/images/Draft_letter_Reduction_budget_Feb2022rev8Feb.pdf) et leurs commentaires à ce sujet.

DÉCISION : Il est convenu d'approuver le projet d'avis et de l'envoyer à la CE.

POUR DÉBAT :

7.3. Projet de réponse du LDAC à la consultation publique de l'UE sur le fonctionnement de la PCP (GT5).

L'ordre du jour ayant été modifié, ce point a été supprimé.

7.4. Feuille de route relative aux investissements halieutiques européens dans les pays tiers (Comité exécutif)

Le Président, M. Iván López, expose le contenu de la feuille de route approuvée (disponible sur https://ldac.eu/images/EN_Hoja_de_ruta_emp_inver_ext_Feb2022_rev_9Feb2022.pdf).

L'organisation d'une conférence réunissant des participants de haut niveau est envisagée, pour s'axer sur les investissements halieutiques dans les pays tiers et les contreparties dans les APPD et dans les pays d'origine, à travers des exemples de success stories en Afrique. Il encourage tous les membres désireux d'intégrer le Comité organisateur à l'indiquer au Secrétariat du LDAC.

M. David Troncoso (ANASCO) se félicite de cette initiative, qu'il juge tout à fait adéquate ; et il souligne le rôle fondamental de ce type d'entreprises pour la sécurité alimentaire.

Mme. Béatrice Gorez (CFFA-CAPE) soutient elle aussi l'initiative et propose de mettre l'accent sur la durabilité, soulignant qu'il existe des exemples positifs d'investissements européens pour une pêche durable ainsi que des exemples négatifs. Il lui semble essentiel d'analyser les forces et les faiblesses de ces investissements et elle appelle à l'implication dans cette initiative de toutes les parties prenantes.

DÉCISIONS : Les ACTIONS suivantes sont approuvées :

- **Approbation de la feuille de route et tenue de la conférence sur les investissements halieutiques dans les pays tiers.**
- **Le Secrétariat du LDAC enverra une convocation aux membres du GT5 pour qu'ils puissent exprimer leur intérêt à faire partie du comité de direction et organisation (steering committee).**
- **Cette question sera incluse à l'ordre du jour de la prochaine réunion du GT5.**

8. Situation des accords de collaboration (Présidents, Vice-présidents et Secrétariat) :

8.1. AFRIFISH

M. Alexandre Rodríguez, Secrétaire général du LDAC, résume le contenu de la lettre reçue de la part d'AFRIFISH, disponible ici : https://ldac.eu/images/LETTRE_Afrifish_20-01-2022.pdf

Puis il cède la parole à M. Okeloh W'Namadoa, Secrétaire général d'AFRIFISH, qui remercie le LDAC de l'avoir invité à cette réunion. Il explique qu'AFRIFISH est la plateforme continentale qui regroupe les acteurs non étatiques de la pêche africaine, et qui axe en particulier son travail sur la pêche dans les communautés côtières. Et il souligne que la lettre envoyée au LDAC a pour but d'établir une collaboration stratégique et étroite qu'il pressent très positive pour les deux parties. Il espère que cette collaboration va pouvoir se développer.

Puis M. Gaoussou Gueye (AFRIFISH) explique que la plateforme se divise en 5 régions et qu'il y a un gros travail à faire en vue d'améliorer la gouvernance et la transparence. Il met l'accent sur l'importance de la pêche artisanale et des petits pélagiques pour garantir l'alimentation, et donne comme exemple l'utilisation des captures pour fabriquer des farines de poisson alors que les aliments font défaut au sein des populations africaines.

Mme. Béatrice Gorez (CFFA-CAPE) propose qu'AFRIFISH participe à la rencontre sur les investissements halieutiques dans les pays tiers ; cela permettrait aussi de soutenir les conditions de travail dignes dans les pays tiers, car elle souligne que, par exemple, le Sénégal a ratifié la Convention 188 de l'OIT mais qu'il reste à voir comment elle est mise en œuvre.

M. Raúl García (WWF) soutient la proposition de Mme. Gorez et croit que la CAOPA peut aussi aider à comprendre la situation des communautés côtières.

Le Président, M. Iván López, remercie AFRIFISH pour sa lettre et sa proposition de collaboration, qu'il juge très positive car elle permettra au LDAC de connaître de première main le point de vue des régions africaines. Il propose de les accueillir parmi les observateurs permanents du LDAC pour leur permettre de participer à toutes les réunions désirées.

L'**ACTION** suivante est accordée :

- **Répondre à la lettre d'AFRIFISH, définir les conditions de collaboration et les inviter à participer à de futures réunions du LDAC à titre d'observateur permanent.**

8.2. FAO

M. Alexandre Rodríguez, Secrétaire général du LDAC, informe que le 11 février dernier a eu lieu une réunion importante entre les principaux représentants de la FAO et une délégation du LDAC afin d'identifier les priorités de travail communes et les éventuelles voies de collaboration.

L'objectif consistait à définir une « feuille de route » informelle sur laquelle se fondera le travail du LDAC pour 2022 au moment de préparer ses conseils à la Commission européenne pour les questions concernant la FAO.

Les domaines de travail d'intérêt commun identifiés ont été les suivants :

- * programme ABNJ des océans communs : pêcheries d'eaux profondes et thonidés

- * Impacts du changement climatique pour la pêche
- * La valeur de la pêche côtière pour la sécurité alimentaire et la durabilité : rôle dans l'économie bleue et l'innovation le long des chaînes de valeur halieutiques et l'YAFPA, l'année internationale de la pêche et de l'aquaculture artisanales.
- * Liens entre la Stratégie de croissance bleue de l'UE et l'Initiative/Forum économie bleue de la FAO
- * Commerce du poisson : traçabilité des produits de la pêche
- * Coopération régionale entre les Organisations régionales de pêche (ORGP).
- * Lutte contre la pêche illégale, non déclarée et non réglementée (IUU) et application de l'Accord relatif aux mesures du ressort l'état du port (MREP) de la FAO
- * Responsabilité sociale de la chaîne de valeur de la pêche.
- * Rapport de la FAO sur les accords d'accès aux ressources de pêche – plus d'information : <https://www.fao.org/in-action/globefish/news-events/details-news/fr/c/1456413/>
- * Préparation du COFI 35 de la FAO prévu pour septembre 2022.

Pour conclure, M. Rodríguez souligne que la FAO est tout à fait ouverte à dialoguer avec le LDAC à titre informel, car il lui semble vraiment important que toutes les parties prenantes adoptent une approche participative et consultative (multistakeholder) pour parvenir à une gestion durable et responsable de la pêche.

ACTION :

- **Le Secrétaire transmettra les initiatives identifiées sur lesquelles le LDAC pourrait travailler avec la FAO. Cette question sera incluse à l'ordre du jour de la prochaine réunion du GT5.**

8.3. Fondation MarInnLeg

M. Alexandre Rodríguez, Secrétaire général, résume le contenu du courrier reçu de la part de la Fondation MarInnLeg, disponible sur : https://ldac.eu/images/Letter_MarInnLeg_2Feb2022.pdf

Puis Mme. Annina Bürgin, gérante de MarInnLeg, explique que l'objectif de la fondation est de consolider les capacités sectorielles à travers la production, la gestion et le transfert de connaissances juridiques dans le domaine maritime et halieutique. Elle cherche donc à créer une base de connaissances commune axée sur le développement durable et influençant la compétitivité de tous les secteurs, tout en leur donnant accès à la connaissance, à l'analyse, à l'information et aux outils nécessaires, et en contribuant à la création d'emploi stable.

Elle espère pouvoir continuer à collaborer avec le LDAC comme elle l'a fait au sein du GT5 à travers l'avis consacré au level playing field. Et elle manifeste l'intérêt de la fondation à entrer au steering committee chargé des investissements dans les pays tiers.

M. Julien Daudu (EJF), en sa qualité de Président du GT5, remercie Annina pour la collaboration et les conseils informels offerts par MarInnLeg lors de la rédaction de l'avis sur l'égalité des conditions (LPF).

L'**ACTION** suivante est accordée :

- **Répondre à la lettre de MarInnLeg et l'inviter à nouveau à prendre part, en qualité de conseillère externe, aux futures réunions techniques du LDAC.**

9. Présentation de l'outil interactif Web GIS pour la création de cartes dynamiques liées à la gestion des pêcheries de l'Atlantique Nord-occidental (Mo Mathies)

Mme. Mo Mathies, Secrétaire exécutive du CCEOS-NWWAC, effectue une présentation portant sur l'initiative de carte dynamique web GIS, qui se trouve en phase pilote de développement. La

présentation de Mme. Mathies est disponible en cliquant ici : https://ldac.eu/images/NWWAC_Web_GIS_Tool_LDAC_16February2022C.pdf

ACTION convenue :

Les membres soutiennent la proposition du Président de suivre de près cette initiative et d'évaluer son inclusion à l'agenda du prochain GT5 de sorte à envisager le développement d'un outil similaire pour le LDAC une fois que celui du CCEOS, prévu pour la fin 2022, sera disponible.

10. Résumé concernant le travail Inter-CC (Secrétariat)

10.1. Rapport résumé des réunions de coordination entre les différents Conseils consultatifs, tenues lors du dernier trimestre de 2021 et en janvier 2022, sur participation des Secrétaires des CC, de leurs Présidents et de la DG MARE.

M. Alexandre Rodríguez, Secrétaire général, annonce que deux réunions inter-CC des Secrétariats ont eu lieu avec l'équipe de coordination de la DG MARE le 4 novembre 2021 et le 18 janvier 2022, afin de résoudre des questions de nature administrative et financière et de préparer et coordonner les réunions Inter-CC de haut niveau avec la DG MARE, réunions auxquelles assistent les Présidents et les Vice-présidents des CC et où sont abordées les stratégies et directives politiques et autres consultations de la Commission. Ces dernières ont eu lieu le 25 novembre 2021 et le 19 janvier 2022, respectivement.

Les principales questions traitées lors des réunions entre les Secrétariats ont été les suivantes : coordination du plan de travail pour les avis conjoints aux différents CC ; identification des questions transversales d'intérêt commun à tous ou à certains des Conseils ; accélérer les processus décisionnels concernant les consultations inter-CC (internes et externes) ; rédaction d'une lettre sur la consolidation du rôle des Conseils consultatifs dans les consultations publiques ou spécifiques ; et questions administratives et financières (par exemple, le nouveau modèle de financement par forfait, les critères de classement des membres comme secteur de la pêche ou autres groupes d'intérêt, la révision du fonctionnement des CC, etc.).

10.2. Calendrier des réunions Inter-CC pour le premier semestre de 2022.

M. Alexandre Rodríguez, Secrétaire général, annonce le calendrier provisoirement établi (sous réserve de changements) :

- Réunions Inter-CC de coordination avec la DG MARE : 31 mars et 28 juin 2022.
- Réunions des Secrétariats des CC pour les affaires administratives et financières : 25 février, 12 mai et le cas échéant au mois de juillet.

10.3. Priorités de travail conjoint des Conseils consultatifs et collaboration sur les questions transversales : Brexit, prospection minière en eaux profondes, questions de marché, révision du fonctionnement de la PCP, etc.

Cette question n'a pas pu être abordée dans le détail par manque de temps.

10.4. Questions financières : mise à jour du fond de contingence et de la méthodologie forfaitaire ou justification de la subvention par objectifs

M. Alexandre Rodríguez, Secrétaire général, explique que la CE a mis à jour la méthodologie relative au financement des CC, qui désormais, à partir de la mi-2022, devra passer en modalité forfaitaire ou d'obtention de financement en fonction des résultats ou objectifs et non pas des coûts. Cette méthodologie se résume comme suit :

- * Utilisation d'un format simplifié de justification et rapport des recettes et dépenses pour l'obtention de la contribution de l'UE (coûts unitaires, sommes fixes).
- * Paiement de la somme finale globale à effectuer lorsque les travaux prévus dans l'accord d'octroi de subvention sont réalisés : respect des objectifs fixés dans le programme de travail annuel, avis compris, et du nombre de réunions prévues.
- * La réalisation ou exécution des travaux est évaluée au moment du paiement final, ce qui rend le plan de travail d'autant plus important, de même que la description des indicateurs sur lesquels se fondera l'évaluation de ladite exécution.
- * Si le nombre de recommandations et/ou réunions faites est inférieur à 50 %, la somme finale attribuée pourrait s'en trouver réduite de 50 % (option de dernier recours).
- * Chaque CC devra se livrer à une estimation objective de ses besoins budgétaires pour une période de quatre ans. La CE révisera cette estimation et effectuera une proposition pour un montant global, en comparant les recettes sollicitées et les coûts réels moyens des quatre années précédentes (sans compter l'exercice 2020, qui a été une « année Covid »). Enfin, la particularité de chaque Conseil consultatif sera prise en considération : nombre de membres, distance entre le siège principal des Secrétariats et Bruxelles, nombre de langues de travail à des fins de traduction et interprétation, etc.

11. Clôture de la réunion.

Tous les points de l'ordre du jour ayant été traités, le Président lève la séance et remercie les intervenants invités pour leur participation, les membres et observateurs du LDAC pour leur présence, le Secrétariat pour son travail de coordination et l'équipe des interprètes pour leur excellent travail.

ANNEXE I : LISTE DES PERSONNES PRÉSENTES
Comité Exécutif du LDAC, 16 février 2022

MEMBRES

1. Iván López. AGARBA/CEPESCA
2. Béatrice Gorez. CFFA-CAPE
3. Joelle Philippe. CFFA-CAPE
4. Anaid Panossian. CFFA-CAPE
5. Juan Manuel Liria. CEPESCA
6. Juan Manuel Trujillo. ETF
7. Rosalie Crespín. CNPMEM
8. Roberto Alonso AIPCE-CEP. AIPCE-CEP
9. Emil Remisz. NAPO
10. Despina Symons. EBCD
11. Alexandra Philippe. EBCD
12. Jacopo Pasqueiro. EBCD
13. Rob Banning. DPFA
14. Raúl García. WWF
15. Francisco Mari. BFW
16. Lise Lausten. DPPO
17. Luis Vicente. ADAPI
18. Christine Adams. Seas at Risk
19. Sean O'Donoghue. KFO
20. Aivaras Labanauskas. Lithuanian Long Distance Fisheries Association
21. Tim Heddema. Pelagic Freezer-Trawler Association

PRÉSIDENTS ET VICE-PRÉSIDENTS DES GT

22. GT4 - Julio Morón. OPAGAC
23. GT1 - Michel Goujon. ORTHONGEL
24. GT5 - Julien Daudu. EJF
25. GT5 - Daniel Voces. EUROPÊCHE

OBSERVATEURS

26. Angela Cortina. OPNAPA, OPP3, Agarba et Acemix
27. Ferenc Szalay. Confédération Internationale de la Pêche Sportive.
28. Tom Pickerell. Global Tuna Alliance
29. David Troncoso. ANASCO
30. Ignacio Fresco. OCEANA
31. Agnes Lisik. OCEANA
32. Annina Bürgin Piñeiro. Fondation MarInnLeg
33. Carla Baz. Fondation MarInnLeg
34. Alessandra Lamotte. DG MARE B1 (GIO)
35. Fleur Breuillin. DG MARE D3 (PCP)

36. Frangiscos Miko Nikolian. DG MARE A4 OCM (Chef d'unité)
37. Gabriel Mato. MEP – Comité des pêches
38. Konstantinos Kalamantis. EP – Assistant Gabriel Mato.
39. Rosalie Tukker. EUROPECHE
40. Raúl Pallezo. CSTEP
41. Gaoussou Gueye. AFRIFISH
42. Okeloh W'Namadoa. AFRIFISH
43. Michael Cohen. ISFF
44. Jean-Christophe Vandeveld. The Pew Charitable Trusts
45. Annika Mackensen. GIZ
46. Ana Sedenko. Ministère de l'agriculture de Lituanie
47. Amaia Silanes. Secrétariat général de la pêche - Espagne
48. Carmen Paz. Secrétariat général de la pêche - Espagne
49. Mónica Corrales. Secrétariat général de la pêche - Espagne
50. Mo Matthies. NWWAC
51. Matilde Vallerani. NWWAC
52. Pedro Reis. MAC
53. Alexandre Rodríguez. LDAC
54. Manuela Iglesias. LDAC
55. Marta de Lucas. LDAC